

# **16<sup>ème</sup> Championnat Départemental de Pétanque**



*Samedi 14 Mai 2022*

**LE BARP**

*Place du champ de foire (derrière la Poste)*

Dossier disponible en téléchargement sur [www.udsp33.fr](http://www.udsp33.fr)

# INSCRIPTION

Centre ou Service : .....

Indiquer un numéro de téléphone (portable) : .....

## ENGAGEMENT :

	NOM	Prénom
1 <sup>er</sup> joueur		
2 <sup>ème</sup> joueur		
3 <sup>ème</sup> joueur		

- Chaque équipe prendra l'appellation du centre ou service
- 1 feuille par équipe (pensez à faire une photocopie)
- Engagement : 20 euros / équipe payable à l'engagement



**32 équipes maximum**

## REPAS DU MIDI

NOMBRE DE REPAS.....x 15€ =.....€

Montant total à régler (engagement + repas) : .....€

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de :  
**Amicale des sapeurs-pompiers de Le Barp**

**A retourner avant le 23 Avril 2022**

à

**Maxime DHERSIN**

**6 chemin de guillaume, 33114 Le Barp**

** 06.74.62.78.65**

## Programme de la journée

- A partir de 08h00..... Accueil des équipes
- 09h00 ..... Début du championnat départemental
- 12h00 ..... Arrêt du championnat – repas
- 13h30 ..... Reprise tournoi A
- 14h30 ..... Reprise tournoi B& C
- Vers 17h30 ..... Remise des récompenses

## Restauration sur site

**Casse-croûte du matin : 2,50 €**

*Sandwichs + verre de vin*

- Saucisses
- Ventrèches
- Lomo

**Repas du midi : 15 €**

*Rougail saucisse*

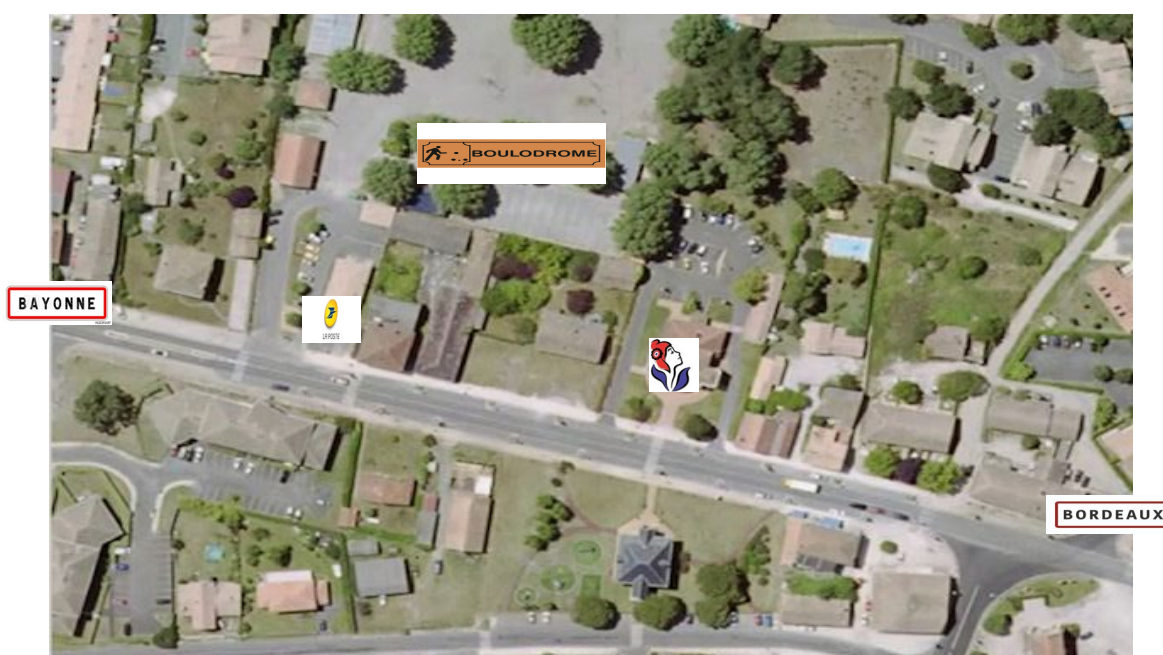
*Fromage*

*Part de gâteau*

*Café*

*Verre de vin (rouge/rosé)*

## Accès au site



# REGLEMENT

**Article 1** : Ce championnat départemental est réservé aux adhérents de l'Union Départementale, qui doivent également être adhérents à l'Union Régionale des SP Aquitaine-Limousin et à la Fédération Nationale des SP de France (sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS, actifs ou anciens et jeunes sapeurs-pompiers). Il n'est pas nécessaire de posséder une licence, seule l'adhésion à l'Union Départementale est obligatoire (couverture assurance hors service). Un contrôle sera effectué une semaine avant l'épreuve. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE D'ADHESION.

**Article 2** : Le jour du Championnat, les joueurs devront présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il leur sera remis un badge pour la compétition. Si ce n'est pas le cas, ils ne participeront pas à la compétition afin d'éviter tout engagement frauduleux. Seront seules acceptées les pièces suivantes : Carte Nationale d'identité, Permis de Conduire, Passeport, Licence FFSE (Fédération Française du Sport d'entreprise) ou carte de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

**Article 3** : Le championnat départemental se déroule par poule de quatre. Les deux premières équipes de trois joueurs poursuivent le concours.

**Article 4** : Les perdants de la poule du championnat départemental sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours. Celui-ci se dispute par élimination directe.

**Article 5** : Un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux concours. Il se déroule par élimination directe. Toutes les parties se joueront en 13 points.

**Article 6** : Les parties et les graphiques sont placés sous contrôle de représentants de la F.F.P.J.P. Le tirage au sort sera effectué une semaine avant le championnat. Dans la mesure du possible, l'organisateur évitera aux équipes d'un même centre de se rencontrer lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

**Article 7** : Les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités. De 5 à 15 mn de retard : - 2 points. Plus de 20 mn de retard : partie perdue.

**Article 8** : Le prix d'engagement est de 20 € par triplète.

**Article 9** : Les challenges sont remis en jeu tous les ans et acquis au bout de trois ans.

**Article 10** : Les équipes mixtes hommes et femmes issues de centres ou de services différents sont acceptées. L'équipe portera le nom du centre ou service et représentera donc son centre ou service.

**Article 11** : Ce championnat départemental sera qualificatif pour le championnat national. Les 8 premières équipes du concours principal (concours A), les 4 premières du concours consolante (concours B) et la première du concours complémentaire (concours C), soit 13 équipes au total, seront qualifiées pour participer au championnat national. L'équipe qualifiée devra présenter au National au moins 2 joueurs du concours départemental avec la possibilité de choisir le 3ème partenaire. Dans le cas contraire, l'équipe ne sera pas retenue et le bureau départemental de la section pétanque retiendra dans l'ordre la 9ème équipe du concours A ou la 5ème du concours B ou la 2ème du concours C et ainsi de suite.

**Article 12** : Droit à l'image. Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.

A/C Vincent PASCUAL  
Membre du Bureau National

Bordeaux, le 07 Mars 2022

Pour une meilleure gestion des équipes désirant participer au championnat de France pompiers se déroulant à QUERLOUAN le 1<sup>er</sup> weekend de septembre, il est demandé de cocher une des 2 cases et **de retourner obligatoirement** ce document par courrier à l'adresse indiquée plus bas.

Nom du capitaine d'équipe : .....

Tel. : .....

Caserne de rattachement : .....

Autres (retraité, ...) : .....

Participe

Ne participe pas

Le nombre d'équipes pouvant participer au championnat de France est limité à 13. **Aucune équipe ne sera prise en compte si vous ne confirmez pas votre participation.**

Date :

Signature :

Document à retourner par voie postale à l'attention de :

Vincent PASCUAL  
11 route du Cap ferret  
Querquillas  
33138 LANTON

06 76 20 68 28 – vince33pascual@laposte.net